

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**MRC D'ARTHABASKA**

**MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HAM-NORD**

---

**RÈGLEMENT N° 468 décrétant un emprunt de  
75,000\$ relatif aux travaux de réfection du Centre  
Communautaire**

---

**ATTENDU** qu'il est nécessaire d'effectuer différents travaux de réfection, d'entretien et d'amélioration du Centre Communautaire tels que le changement du revêtement extérieur, le changement des fenêtres, la réfection des salles de bain ainsi que la réparation et peinture des murs;

**ATTENDU** qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance du conseil du 12 novembre 2013 ;

**LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT:**

**Article 1 : Préambule**

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

**Article 2 : Objet**

Le présent règlement décrète un emprunt de 75,000 \$ afin de financer la portion des travaux non subventionnée devant être assumée par la municipalité, soit 50% d'un projet total de 150,000\$.

**Article 3: Emprunt**

Aux fins d'acquitter la dépense prévue par le présent règlement, le Conseil est, par les présentes, autorisé à emprunter une somme de 75,000 \$ sur une période de cinq (5) ans.

**Article 4 : Affectation annuelle d'une portion des revenus généraux**

Le conseil est autorisé à affecter annuellement, durant le terme de l'emprunt, une portion des revenus généraux de la municipalité pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, conformément à l'article 1072 du Code municipal du Québec.

**Article 5 :**

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

**Article 6 : Entrée en vigueur**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

**ADOPTÉ À HAM-NORD**

**Ce 2e jour de décembre 2013**

---

**François Marcotte, maire**

---

**Mathieu Couture, Directeur général  
et secrétaire-trésorier**